



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>28 octobre 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>27</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>34</b> dont : <b>7 pouvoirs</b>	

### SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Chaptuzat.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Catherine CUZIN

#### Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Roland GENESTIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Matéo MOREL, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN

#### Absents :

Marc CARRIAS, Stéphane HOUSIER, Pierre LYAN, Luc CHAPUT

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2025\_183 : Petite enfance - Mise en place du Comité Petite Enfance Plaine Limagne et de son règlement de fonctionnement**

#### **Domaines de compétences par thèmes - Aide sociale**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

*Vu les statuts de la communauté de communes Plaine Limagne,  
Vu l'intérêt communautaire plaçant Plaine Limagne en tant qu'autorité organisatrice de la petite enfance sur le territoire,*

La communauté de commune Plaine Limagne doit émettre un avis pour tout nouveau projet dans le domaine de la petite enfance, que celui-ci soit public ou privé.

A cette fin, il est proposé de constituer un comité Petite Enfance Plaine Limagne. Ses missions principales seront :

- d'étudier et d'analyser les dossiers de porteurs de projets de création d'EAJE sur le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne
- d'émettre des avis et/ou des recommandations éclairés sur la pertinence, la qualité et la viabilité de ces projets, en se basant sur les critères définis à l'article 4
- de contribuer à une planification cohérente de l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire de Plaine Limagne

Le comité sera constitué comme suit :

- Du président de la communauté de communes, président du comité ;
- Du vice-président en charge de la petite enfance ;
- Des élus de la commission en charge de la petite enfance ;
- Du maire de la commune de destination du projet, ou, à défaut, de son représentant ;
- D'un représentant des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) - sans voix délibérante ;
- D'un représentant des services de la CAF et de la MSA - sans voix délibérante ;
- De trois professionnels de la petite enfance (Le directeur de la crèche Graines de Soleil, le responsable pédagogique de la crèche Graines de Soleil, un éducateur de jeunes enfants) - sans voix délibérante ;
- Du directeur en charge de l'Enfance et de la Jeunesse - sans voix délibérante.

Pour son fonctionnement, le comité petite enfance Plaine Limagne doit se doter d'un règlement intérieur. Il est proposé à l'assemblée un projet de document.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver la création du comité Petite Enfance Plaine Limagne,**
- **d'approuver la composition du comité Petite Enfance telle que présentée,**
- **d'approuver le règlement de fonctionnement tel qu'annexé à la présente délibération.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Stéphane CHABANON

*Signé électroniquement*

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*